

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 28/05/2025	
INTITULÉ DE L'ACTION : le partage n'a pas d'âge			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	0	Autofinancement	
		produit de communication	100 €
Frais de transport (2)	0	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	0	Valorisation de bénévolat	2 000 €
Achat de fournitures (3)	0	Autres financements	0
(à détailler)		(à préciser)	
Achat pour la création de jeu	969.57 €		
Assurance	0		
Tracts, affiches	100		
		Aide demandée au PIC	969.57 €
Taxes (SACEM)	0		
Divers	0		
Personnel bénévole			
7 personnes	2000 €		
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	3069.57 €		
Financement d'un autre projet (5)	0		
TOTAL	3069.57 €	TOTAL	3069.57 €

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel

servant à organiser la fête, papier, colle...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usages doivent nécessairement participer au projet

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.